



Délit de fuite non traité et confusion totale au commissariat!!!

Par **yassomri**, le **04/09/2015** à **16:28**

Bonjour,

J'ai déposé une plainte pour un délit de fuite assez grave, mon véhicule est détruit est classé épave, et je demande juste de visualiser les enregistrements des caméras de vidéosurveillance pour identifier les plaques du responsable de l'accident car tout s'est passé sous les caméras.

Au commissariat du 16ème à Paris, l'agent qui a enregistré la plainte avait transféré le PV au commissariat de Boulogne par ce qu'il pensait que c'était leur secteur. A Boulogne on me confirme que c'est le 16ème et pas eux! De retour au 16ème, on me dit que c'est bien leur secteur et que c'est pas possible qu'ils se sont trompés alors qu'ils étaient deux à enregistrer ma plainte avant de me demander de poursuivre l'affaire à Boulogne!!! Bref, quelques jours après le dépôt de plainte, j'appelle pour demander des nouvelles et là j'ai eu au moins 5 intervenants chacun me raconte une histoire totalement différente et m'oriente vers d'autres services, en tout j'ai eu le commissariat, la brigade du périphérique, le gestionnaire du périphérique, la brigade des délits routiers.. Parfois on me dit que c'est en cours, parfois on ne sait pas, parfois on me dit qu'il faut faire vite car les enregistrements sont gardés quelques jours et parfois on me dit qu'il reste beaucoup de temps pour traiter la demande et que les enregistrements sont gardés plus d'un mois..

Une dizaine de jours après les faits je rappelle, et là surprise l'agent au téléphone me dit en toute lettre "..C'est clôturée.. ah non c'est en cours mais c'est pas encore ouvert.. je vous transfère vers ma collègue.." et la collègue me confirme qu'elle n'a rien à voir avec cette procédure et qu'elle ne comprend pas pourquoi on m'a orienté vers elle!!!!!!

En gros la confusion totale, aucun agent ne connaît son boulot, les enregistrements vont être bientôt effacés et je risque de perdre définitivement la trace du coupable (sachant que je suis assuré au tiers et que sans la plaque d'immatriculation ma voiture part à la casse sans aucune indemnisation). Ce que je demande nécessite 30 minutes de boulot à tout casser, j'ai l'heure exacte de l'accident et le responsable c'est un énorme poids lourds rouge transportant des voitures, facile à identifier en quelques clics et pourtant rien n'est fait.

Ma question est la suivante : que dois-je faire pour avoir des réponses et engager la procédure?

Merci par avance.

Par **janus2fr**, le **04/09/2015** à **16:44**

Bonjour,

Vous auriez pu rester sur votre premier sujet :

http://www.legavox.fr/forum/routier/sanctions-routieres/delit-fuite-sous-camera-surveillance_76563_1.htm#.Vemucpck6Hs